



Vendeur de mauvaise foie qui refuse de rembourser des factures

Par **cocoote**, le **22/02/2013** à **15:47**

J'ai acheté un véhicule en février 2012 avec une garantie de 2ans.lors de cet achat j'ai consulté le carnet d'entretien : vierge !!! Hésitation de ma part et le vendeur de me dire que de là où vient le véhicule pas de crainte à avoir. 15 jours après changement des bougies qui étaient mortes dixit Suzuki. Un mois après obligée de faire la révision car plus de liquide de freins. Confirmation du garagiste qui me dit que cette voiture n.a jamais été entretenue. Vendeur qui refuse de rembourser sous prétexte que les factures ne sont pas à son nom. Quel est mon recours car il m.a menti pour faire sa vente !!! Et en plus ma voiture initiale à été bien évidemment revendue !!! Merci par avance de votre aide

Par **razor2**, le **24/02/2013** à **16:39**

Bonjour, vous avez été négligeant en faisant confiance à ce vendeur. Un an après l'achat, vous n'avez aucune chance d'obtenir gain de cause en cas de procédure contentieuse. Vous aviez la liberté, en constatant l'absence de tracabilité de l'entretien, d'aller voir ailleurs. Vous avez donc acheté en "connaissance de cause", un véhicule sur lequel il n'y avait aucun entretien de vérifiable.

Par **cocoote**, le **09/03/2013** à **18:50**

merci Razor2, et désolée de vous remercier aussi tard, ça faisait un moment que je n'avais pas regardé mes mails :)
j'ai juste oublié de préciser que j'avais fait des LRAR à ce vendeur pour lui réclamer le remboursement des factures et lui rappeler également qu'il s'était engagé à me fournir les éléments concernant l'entretien. Je lui avais d'ailleurs également envoyé un mail dès le mois de mars lors du changement des bougies. N'y a t-il donc aucun recours contre de tel "voleurs" ?